

Procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 18 décembre 2024

Date de convocation :

10/12//2024

Date d'affichage :

10/12/2024

Nbre de conseillers :

En exercice : 14

Présents : 09

Votants : 09

Etaient présents : Mmes et Mrs VIEVILLE Jean-Pierre, LAMOUREUX Vincent, DOUBLEMARD Annie, LECLERCQ Nicolas, LEMAIRE Brigitte, CHOPIN Christophe, DUBREUCQ Geneviève, PROISY Stéphanie, MULET Xavier

Absents excusés : Mmes ROY Josette, GOULARD Ludivine, Katia COULLE, Mrs LEFEVRE Jean, GUILLON Constant

Mme Brigitte LEMAIRE est élue secrétaire.

Ordre du jour :

Délibérations à prendre :

- Convention tripartite d'utilisation des installations sportives par le collège Quentin De La Tour
- Création d'un emploi permanent à temps complet d'adjoint territorial technique
- Création d'un emploi permanent à temps complet d'adjoint territorial administratif
- Convention d'occupation de la salle Jean Rochefort par l'association Cétakiltour
- Convention d'occupation du logement de l'école par l'association des Parents d'élèves de l'école Simone Veil
- Convention de partenariat avec l'association Cinépop (circuit de cinéma itinérant)
- Ouverture de crédits au BP 2024 à l'article 66111 Intérêts des emprunts
- Ouverture de crédits au BP 2024 à l'article 2313 Constructions
- Synthèse des commissions
- Point sur la CCTC
- Infos diverses, questions diverses

20 heures : présentation du projet d'occupation de la salle Bourlet par l'intéressé. Après la présentation, il indique finaliser le projet avec son comptable et son banquier, il reviendra vers M. le Maire, début février 2025.

Monsieur le Maire, Président de séance, fait l'appel des Membres du Conseil municipal,

Nbre de conseillers :

En exercice : 14

Présents : 9

Le quorum étant atteint, il ouvre la séance.

Mme Brigitte LEMAIRE est élue secrétaire.

Lecture de l'ordre du jour.

M. le Maire propose d'ajouter deux points à l'ordre du jour :

Convention de mise à disposition de la S@INE

Demande de subvention DETR pour le projet « Citerne incendie Hameau de RICHAUMONT »

Le Conseil municipal accepte à l'unanimité.

Monsieur le Maire demande si les membres du Conseil municipal ont des observations à formuler concernant le procès-verbal de la séance du 19 novembre 2024. Aucune remarque n'étant émise, le procès-verbal du 19 novembre 2024 est adopté à l'unanimité.

Objet : Convention tripartite d'utilisation des installations sportives de la commune de Sains-Richaumont par le collège Quentin De La Tour année scolaire 2023/2024

Le Maire indique aux membres du Conseil Municipal avoir reçu la nouvelle convention tripartite entre le Département de l'Aisne, le Collège Quentin de la tour de Sains-Richaumont et la Commune de Sains-Richaumont, concernant l'utilisation des équipements et des installations sportives, attachées au complexe « salle polyvalente » et « stade » mis à la disposition du collège Quentin de la Tour de SAINS-RICHAUMONT.

Pour l'exercice budgétaire 2024, le montant financier forfaitaire s'élève à 10 000.00€ (pour les établissements jusqu'à 12 classes).

La présente convention est conclue pour l'année scolaire 2023/2024 et sera reconduite par tacite reconduction, sans pouvoir excéder trois années scolaires.

Le Conseil municipal à l'unanimité, autorise M. le Maire à signer le document à intervenir.

Objet : Création d'un emploi permanent à temps complet d'adjoint territorial technique

Le Maire, rappelle à l'assemblée :

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement,

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services,

Considérant le tableau des emplois adopté par le Conseil Municipal le 19 novembre 2024

Considérant que les fonctionnaires territoriaux ont vocation à occuper les emplois de la Fonction Publique Territoriale,

Considérant la nécessité de créer 1 emploi d'adjoint technique territorial afin d'exercer les fonctions d'entretien de voie, d'espaces verts et de la régie technique de la S@ine, salle de la Culture et des fêtes.

Le Maire propose à l'assemblée,

- **la création d'1 emploi** d'adjoint technique territorial, permanent à temps complet à raison de 35 hebdomadaires. Cet emploi sera pourvu par un agent titulaire relevant du grade des adjoints techniques territoriaux, et de la catégorie C.
- Une expérience professionnelle similaire serait souhaitée.
- L'agent sera rémunéré sur l'échelle afférente au grade des adjoints techniques territoriaux

Le tableau des emplois est ainsi modifié à compter du 18 décembre 2024,

Filière : TECHNIQUE

Cadre d'emplois : adjoints techniques territoriaux

Grade : Adjoint technique territorial

- ancien effectif 7
- nouvel effectif 8

Objet : Création d'un emploi permanent à temps complet d'adjoint territorial administratif

Le Maire, rappelle à l'assemblée :

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement,

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services,

Considérant le tableau des emplois adopté par le Conseil Municipal le 19 novembre 2024

Considérant que les fonctionnaires territoriaux ont vocation à occuper les emplois de la Fonction Publique Territoriale,

Considérant la nécessité de créer 1 emploi d'adjoint administratif territorial afin d'exercer les fonctions d'accueil et de gestion du service CNI/ Passeports et de l'agence postale communale.

Le Maire propose à l'assemblée,

- **la création d'1 emploi** d'adjoint administratif territorial, permanent à temps complet à raison de 35 hebdomadaires. Cet emploi sera pourvu par un agent titulaire relevant du grade des adjoints administratifs territoriaux, et de la catégorie C.
- Une expérience professionnelle similaire serait souhaitée.
- L'agent sera rémunéré sur l'échelle afférente au grade des adjoints administratifs territoriaux

Le tableau des emplois est ainsi modifié à compter du 18 décembre 2024,

Filière : ADMINISTRATIVE
Cadre d'emplois : adjoints administratifs territoriaux
Grade : Adjoint administratif territorial
- ancien effectif 4
- nouvel effectif 5

Objet : Convention d'occupation de la salle Jean Rochefort par l'association Cétakiltour

M. Le Maire informe l'assemblée que, suite à la création de l'association Cétakiltour, M.Valière président de l'association demande à utiliser de manière régulière la salle Jean Rochefort afin d'accueillir les adhérents de l'association les 2èmes vendredis de chaque mois (hors vacances d'été).

Le Conseil municipal donne son accord à l'unanimité et indique qu'une convention sera établie et une attestation d'assurance demandée.

Objet : Convention d'occupation du logement communal, sis 35 rue du Général De Gaulle, par l'association des Parents d'élèves de l'école Simone Veil

Suite à une demande de Mme Lucie LANGLOIS, Présidente de l'APE de l'école Simone Veil à la recherche d'un local de stockage, M. Le Maire propose la mise à disposition du logement communal, sis 35 rue du Général de Gaulle, à titre gracieux, au profit de cette association.

Le Conseil municipal donne son accord à l'unanimité et indique qu'une convention sera établie et une attestation d'assurance demandée.

Objet : Convention de partenariat avec l'association Cinépop (circuit de cinéma itinérant)

M. Le Maire informe l'assemblée que l'association Ciné Pop reprend les activités de cinéma itinérant dans l'Aisne et la Somme, précédemment effectuées par la fédération Départementale des MJC avec laquelle la commune Sains-Richaumont s'est engagée l'année dernière.

Le Conseil municipal donne son accord à l'unanimité. Il conviendra de signer une nouvelle convention afin d'établir les modalités de partenariat.

Objet : Ouverture de crédits au BP 2024 à l'article 66111 Intérêts des emprunts

Le Maire indique que les crédits ouverts au budget primitif 2024 au chapitre 66 Intérêts des emprunts, sont insuffisants, qu'il est nécessaire de prévoir l'ouverture des crédits au BP 2024 de la façon suivante :

BP 2024 FONCTIONNEMENT DEPENSES	
ARTICLES	MONTANTS
66111- Intérêts des emprunts	300.00€
615221-Bâtiments publics	-300.00€

Objet : Ouverture de crédits au BP 2024 à l'article 2313 Constructions

Point annulé- sera vu en info.

Objet : Convention de mise à disposition de la S@INE

Les services de la Mairie ont été contacté par Virginie Fleury, directrice du Pays de Thiérache pour nous faire savoir que l'association Tout là-bas Productions située à Grand-Fayt (59) dans l'avesnois, produisant et réalisant des œuvres audiovisuelles était à la recherche d'un lieu de tournage. Les membres de l'association ont visité la S@ine et souhaiterait y réaliser le tournage d'un clip sur l'intelligence artificiel. La durée du tournage est fixée à 4 jours. Il convient de fixer un tarif pour cette location.

Après discussion, le Conseil municipal à l'unanimité décide de fixer un forfait de 600€ pour les 4 jours d'occupation de la S@ine.

Objet : Demande de subvention DETR pour le projet « Citerne incendie Hameau de RICHAUMONT »

Le Maire propose de solliciter de l'Etat pour le projet « Citerne incendie Hameau de RICHAUMONT » une subvention au titre de la DETR au taux de 50 % du montant hors taxes des travaux.

Le Maire présente le projet :

1 Objectif du Projet :

Apport d'une couverture incendie au centre du hameau de RICHAUMONT par une citerne d'eau enterrée accessible au service d'incendie.

2 Description du Projet :

Le rapport de vérification périodique des points d'eau d'incendie sur la commune rédigé en 2024 par le service départemental d'Incendie et de secours de l'Aisne, mentionne un défaut important de couverture incendie sur le hameau de RICHAUMONT, situé à 2 kms du centre bourg.

Le projet consiste à enterrer une citerne de 90 m3 d'eau accessible au service d'incendie, au centre du hameau sur une parcelle communale située rue de l'Abreuvoir.

Le Conseil municipal à l'unanimité accepte le projet « Citerne incendie Hameau de RICHAUMONT », autorise le Maire à demander une subvention DETR auprès de l'Etat.

La commune de Sains-Richaumont sollicite auprès de l'Etat une subvention DETR au taux de 50% du montant hors taxe des travaux, devis DC 1720 ENT. LANGLOIS SERGE-JOSIANE 02510 VENEROLLES, montant HT 32 899.00€, TTC 39 478.80€.

PLAN DE FINANCEMENT

Coût du projet HT :	32 899.00€
Coût TTC du projet :	39 478.80€

Coût HT :	32 899.00€
DETR 50%	16 449.50€
Autofinancement 50% :	16 449.50€
Total du projet	32 899.00€ HT

Le montant non subventionné sera pris en compte par le budget communal.

Planning du projet :

Début des travaux : début avril 2025

Fin des travaux : fin avril 2025

Synthèse des commissions : NEANT

Point sur la CCTC : NEANT

Infos

Ouverture de crédits au BP 2024

1/Le Maire indique que deux factures ont été réglées en fonctionnement suite à l'élaboration avec la trésorerie, du budget 2024. Après renseignements pris auprès de M. ANCELOT ex. conseiller aux décideurs locaux de la trésorerie d'Hirson, celles-ci sont à imputées en investissement. Les écritures comptables pour modification seront effectuées comme suit :

Travaux routes de l'église suite à mэрule : art. 2313	10 200.00€
Démolition bien sans maître et création d'un parking extérieur : art. 2315	22 740.00€
Total	<u>32 940.00€</u>

Les crédits seront pris au chapitre 23 du BP 2024, suffisamment alimenté.

2/Le Maire informe le Conseil municipal que suite à la délibération en date du 12/03/2024 du vote du budget primitif 2024, donnant délégation de pouvoir au Maire pour procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre au titre de la fongibilité, à l'exclusion des dépenses de personnel, dans les limites suivantes :

- section de fonctionnement : 7,5 % des dépenses réelles de la section, soit un plafond de 83 368,77 euros
- section d'investissement : 7,5 % des dépenses réelles de la section, soit un plafond de 35 266,81 euros

Il est décidé de procéder au virement de crédits suivants :

FONCTIONNEMENT Article 673 Titre annulé	+1 591.00€
FONCTIONNEMENT Article 615221 Bâtiments publics	- 1 591.00€

3/Remerciement du Président des ACPG et du Président de l'Espoir pour la subvention versée.

4/ lecture du courrier de Mme Nicole BALDET LAVARINI, concernant un candélabre défectueux rue de Le Hérie La Viéville, pas loin de l'habitation de ses parents décédés. Il avait en son temps était décidé en conseil municipal de ne pas réparer cette lanterne. M. le Maire délègue Mme Annie DOUBLEMARD sur le sujet.

5/ Adressage :

Le Maire indique que pour des raisons techniques, pour certaines rues, le procédé de numérotation sera métrique (Correspond à la distance en mètres depuis le début de la rue à l'habitation), les habitants concernés par ces rues seront reçus lors d'une réunion publique accompagnée par la poste, **qui aura lieu le 14 janvier à la S@ine** à 19 h 30, afin d'expliquer le principe du procédé de numérotation métrique. Réunion publique menée par la poste : Coût 600 € TTC. Une invitation sera envoyée à toute la population.

6/M. le Maire revient sur l'implantation d'éoliennes, il a reçu d'autres demandes de développeurs, il propose de les recevoir. Le conseil municipal donne son accord.

7/ Tournée du Père Noël dans le village, prévue le 21 décembre 2024, de 10 heures à 12 heures. Cette année, le **Père Noël** se retrouve **seul** pour animer cette tournée, si des Membres du Conseil municipal souhaitent participer, rendez-vous place de la mairie à 9 heures 45. Merci de tenir informer la mairie avant le 19 décembre pour une bonne organisation (éventuellement préparation du vin chaud).

8 (Zones d'Aménagement des Energies Renouvelables) ZAER

Suite à la concertation de la population un groupe de travail a été formé concernant les Zones d'Aménagement des Energies Renouvelables

Une première réunion conviant l'ensemble du Conseil municipal à eu lieu le mercredi 11 décembre en présence de Monsieur Viéville, Mme Doublemard, Mme Dubreucq et M. Lamoureux. Après un rapide rappel de la définition des ZAER, il a été présenté aux conseillers présents l'outil qui sera utilisé pour définir le zonage.

La définition des zones d'Accélération des Energies Renouvelables est présentée ce jour, en séance, à l'ensemble du Conseil municipal.

Un rappel de la loi du 10/03/2023 à été fait ainsi que les différents types d'énergies renouvelables.

A la suite de ces explications, la présentation du logiciel permettant de définir les futures zones a eu lieu, permettant au Conseil municipal de se projeter sur l'ensemble du territoire.

M. Xavier MULET pose la question du développement des panneaux photovoltaïques au sol concernant les structures agricoles. Il est précisé que ces installations seront possibles, toujours sous condition d'acceptation de déclaration préalable.

Il est rappelé que ces zones permettront une facilité au niveau des demandes d'autorisation ainsi qu'un avantage financier pour les projets portés par des promoteurs privés. Mais qu'en aucun cas elles ne garantissent l'acceptation d'un projet dans ces mêmes zones.

Il est également soulevé par M. Nicolas LECLERCQ que la distance de 500 mètres séparant les équipements éoliens des habitations est peut-être court puisque des Conseillers précisent qu'à 1 km ils perçoivent déjà des désagréments (bruits, perturbations tv ...)

Il est décidé que le groupe de travail se réunira prochainement, avec Mme Margaux Espié responsable de l'urbanisme à la CCTC de La Capelle et référente de ce projet, dans le but de répondre aux diverses questions concernant le choix des zones. La date reste à définir.

Résultats du questionnaire relatif aux ZAER

La population a disposé de 3 semaines pour répondre à ce questionnaire

33 questionnaires sont revenus sur les 500 foyers soit 6.6% de participation

1. Etes-vous favorables au développement des énergies renouvelables sur la commune ?

84% sont favorables au développement des énergies renouvelables sur la commune

A condition de rester raisonnable et d'exclure l'éolien

2. Etes-vous favorables à l'installation de panneaux photovoltaïques sur les bâtiments publics de la commune ?

90.9% sont favorables à l'installation de panneaux photovoltaïques sur les bâtiments communaux

A condition d'exclure les bâtiments anciens

3. Etes-vous favorables à l'installation d'éoliennes sur le territoire ?

81.8% sont défavorables à l'installation d'éoliennes sur le territoire

Il y'en a déjà beaucoup trop, cela crée une pollution visuelle et des questions sur les répercussions sur la santé.

4. Seriez-vous prêts à installer des panneaux solaires sur votre habitation ?

33% sont favorables à l'installation de panneaux solaires sur leur habitation

33% sont défavorables à l'installation de panneaux solaire sur leur habitation

12% ne peuvent pas

21% manque d'informations ou ont peur des arnaques

5. Seriez-vous favorables au développement de la méthanisation (production de biogaz et / ou d'électricité par la valorisation de biodéchets, de déchets agricoles, de boues de station d'épuration) ?

50% sont favorables à la méthanisation si elle est située loin des habitations

50% sont défavorables à la méthanisation (odeurs, santé, manque d'informations)

6. Seriez-vous favorables au développement de l'agrivoltaïsme (faire cohabiter une production agricole et une production Photovoltaïque sur un terrain agricole) ?

54.5% sont favorables à l'agrivoltaïsme à la condition qu'il se développe sur des terres non cultivées

45.5% sont défavorables à l'agrivoltaïsme en raison de l'impact sur l'aspect visuel du paysage

7. Avez-vous un projet de développement d'énergie renouvelable en cours ?

87.9% n'ont pas de projet en cours (tarifs élevés)

12.1% ont un projet en cours (panneaux solaires, chauffe-eau solaire)

9/ Dispositif solidarité MAYOTTE

Ce point sera vu lors de la prochaine réunion du Conseil municipal.

Questions diverses

M. Christophe CHOPIN, indique qu'il est urgent de voir l'élagage des haies de la déchetterie, très dangereux pour la visibilité. Il indique que la barrière posée par un administré aujourd'hui décédé est toujours présente dans le chemin communal rue du sac.

M. Xavier MULET, indique un problème d'éclairage à l'intérieur de l'église, côté droit et de l'eau qui coule au niveau du mur du cimetière rue Jean Susini.

M. Nicolas LECLERCQ fait savoir que l'association boxe thaï qui occupe la salle polyvalente en semaine, souhaite un petit endroit pour ranger les tapis.

Pour faire suite aux diverses créations d'emplois le tableau des effectifs est revu comme suit :

Commune de SAINS-RICHAUMONT Tableau des effectifs au 18 décembre 2024		
Grade	Catégorie	Durée hebdo. du poste
Filière Administrative (service administratif)		
Rédacteur	B	35h
Adjoint administratif territorial principal de 1 ^{ère} classe	C	30h
Adjoint administratif territorial principal de 2 ^{ème} classe	C	32h
Adjoint administratif territorial principal de 2 ^{ème} classe	C	32h30
Adjoint administratif territorial	C	35h
Filière Technique (service technique)		
Adjoint technique territorial principal de 1 ^{ère} classe	C	35h
Adjoint technique territorial Principal de 2 ^{ème} classe	C	35h
Adjoint technique territorial Principal de 2 ^{ème} classe	C	27h
Adjoint technique territorial	C	35h
Adjoint technique territorial	C	35h
Adjoint technique territorial	C	35h
Adjoint technique territorial	C	13h
Adjoint technique territorial	C	35h

Séance levée à 22 heures 20

La secrétaire de séance,

Le Président de séance,